Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260731-D39_2026_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
24/06/2026
Date d'affichage :
24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 29 juin 2026 **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Christelle MASSON, Didier SALAUN, Nadège JOLLET, Joanna COSME, Guillaume EVRARD, Véronique CRENN, Nicolas GOUEZ, Nicole DUHAUTOIS, Thomas CORBALAN

Absent : Régis LE BRAS (donne pouvoir à Nicolas GOUEZ)

Secrétaire de séance : Nicolas GOUEZ

D39 -2026-06 Eglise – Poursuite des Travaux
Annule et Remplace la D38-2026-06

Le Conseil municipal,

Considérant que des travaux de peinture de l'église ont été réalisé sans autorisation ;

Considérant que le conseil municipal ne possède aucun document justifiant de l'autorisation et de la sécurité des personnes ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de mettre définitivement fin aux travaux de peinture actuellement en cours à l'église ;
- d'adresser une mise en demeure pour la restitution du vitrail, des clés de l'église, le retrait de biens personnels de l'Eglise et la cessation des peintures faites illégalement ;
- Pour réaliser d'autres travaux à l'intérieur de cet immeuble, il conviendra d'en faire la demande écrite préalablement à toute réalisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette proposition.

Copie conforme au registre

Le secrétaire de séance,
Nicolas GOUEZ

Le Maire,
Thierry GEMONET

MAIRIE DE TREFLEVENEZ 29800